1.2.2 Financement de la protection et de la conservation de l'environnement

Sommaire du projet

Dans le cadre de ce projet, la CCE poursuit l'examen des liens entre les mécanismes de financement et l'environnement, en mettant l'accent sur les deux questions posées par le Conseil de la CCE lors de sa neuvième session ordinaire : 1) Comment les renseignements relatifs à l'environnement influent-ils sur les marchés financiers? 2) Quelles sont les possibilités d'investissement dans le « secteur » environnemental?

Les services financiers du secteur privé apportent un soutien essentiel à la réalisation des objectifs de protection de l'environnement. La déclaration de Johannesburg sur le développement durable met en évidence la nécessité pour les entreprises du secteur privé d'assumer leurs responsabilités dans un contexte réglementaire transparent et harmonisé. Concrètement, cela signifie que les entreprises de tous les pays devront investir davantage dans des procédés de production éco-efficaces et moins polluants, ce qui supposera l'établissement de mesures d'encouragement et de soutien, ainsi que de politiques réglementaires, financières et juridiques. En collaboration avec le secteur financier, le PNUE et d'autres intervenants, on continuera de déterminer l'information à recueillir et les analyses financières à effectuer pour faciliter les investissements dans les marchés des écoproduits, en particulier en ce qui concerne le financement par emprunt, par actions ou par capital-risque. Il s'agira ensuite de déterminer en quoi l'information environnementale (notamment celle qui porte sur les risques environnementaux) peut améliorer la transparence et la stabilité des marchés financiers. On examinera également de quelle façon on peut peaufiner les exigences relatives à la divulgation de l'information environnementale liée à la présentation des rapports financiers. L'analyse sectorielle portera sur le secteur de l'énergie et inclura les activités « en amont » touchant ce secteur.

L'environnement constitue un secteur d'activité important, dynamique et en expansion croissante, pour deux raisons : 1) la gestion de l'environnement est étroitement liée à la gestion des entreprises et des risques financiers; 2) le secteur des produits et services écologiques offre de nombreuses possibilités d'investissement. À cet égard, on formera des partenariats axés sur le financement de la protection de l'environnement, par exemple dans le cadre du futur Fonds nord-américain pour une agriculture durable.

Buts et objectifs

En s'appuyant sur les travaux entrepris depuis dix ans par le PNUE et l'OCDE, notamment, sur les mécanismes de financement et l'environnement, et sur les travaux antérieurs de la CCE, les responsables du projet chercheront à amener le secteur privé à financer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Pour ce faire, ils exploiteront la puissance du secteur des services financiers afin d'appuyer les activités économiques et commerciales qui favorisent la protection et la prise en compte de l'environnement. L'expérience a prouvé que, pour établir des liens mutuellement bénéfiques entre l'environnement et le commerce en vue de protéger les marchés des écoproduits, il faut non seulement élaborer des politiques publiques appropriées, mais aussi former des partenariats novateurs avec le secteur privé. Il en va de même lorsqu'on veut établir ce type de liens entre l'environnement et les investissements.

Le projet, qui sera mené en collaboration avec le secteur privé et d'autres institutions, visera à encourager ceux-ci à élaborer des méthodes et à échanger de l'information, ce qui est nécessaire pour pouvoir communiquer des données plus utiles sur l'environnement aux institutions financières; encourager l'utilisation de ces données pour la prise de décisions relatives au crédit, aux investissements et à la gestion des risques liés aux biens; examiner comment on peut peaufiner les exigences applicables à la divulgation d'information environnementale liée à la présentation des rapports financiers. Par ailleurs, le projet encouragera les PME viables à poursuivre leurs activités grâce au Fonds nord-américain pour une agriculture durable et à d'autres instruments similaires utilisés dans d'autres secteurs. Le but visé consiste à faciliter l'accès au financement et au crédit sur ces marchés, notamment (s'il y a lieu) l'accès au microcrédit – directement, grâce au financement des projets, ou indirectement, grâce à l'appui de mesures axées sur les mécanismes du marché. Les travaux qui seront menés avec le secteur financier, le PNUE, des intervenants industriels choisis, les Parties et les ONG permettront de déterminer de quelle façon on pourrait multiplier les partenariats avec le secteur privé et les rendre plus efficaces.

Le projet visera les objectifs suivants :

- continuer à déterminer l'information à recueillir pour garantir la stabilité financière des investissements visant les produits et services écologiques; en particulier, examiner le type d'indicateurs et les autres renseignements dont les investisseurs tiennent compte pour déterminer le rendement possible de leur investissement et établir le niveau de risque;
- appliquer au secteur de l'énergie renouvelable et à d'autres secteurs, le cas échéant, l'expérience acquise dans le cadre du Fonds nord-américain pour une agriculture durable;
- faciliter la formation de partenariats entre les différents acteurs du secteur des services financiers, afin de fournir des renseignements ciblés sur les possibilités qu'offrent les marchés des écoproduits pour la protection de l'environnement;
- mettre au point des méthodes destinées à faciliter l'accès à une information environnementale à la fois pertinente et comparable, dont le format conviendra aux analyses financières;
- démontrer l'importance de la responsabilité sociale des entreprises afin d'encourager l'utilisation de l'information environnementale pour la prise de décisions relatives au crédit, aux investissements et à la gestion des risques liés aux biens;
- examiner de quelle façon on peut peaufiner les exigences applicables à la divulgation de l'information environnementale liée à la présentation des rapports financiers.

Résultats prévus

- À long terme, l'augmentation du financement privé à l'appui de la protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité – directement, grâce un accroissement du financement au sein du secteur de l'environnement, et indirectement, grâce à l'amélioration des signaux du marché intégrant les risques environnementaux des entreprises.
- À court terme, l'amélioration de la qualité de l'information relative aux caractéristiques du financement des marchés des écoproduits, en démontrant l'importance de ces possibilités d'investissement et en clarifiant la façon dont le public, les ONG, les consommateurs et les mécanismes du marché peuvent faciliter les investissements sur ces marchés.

Justification

Il est essentiel d'accroître les investissements du secteur privé axés sur la protection de l'environnement pour faciliter la préservation de la santé des humains et des écosystèmes. Cela fait un certain temps qu'on a conscience du lien entre la protection de l'environnement et le secteur des services financiers, que l'on peut établir de deux façons : en déterminant dans quelle mesure les marchés financiers peuvent internaliser les coûts et avantages pour l'environnement des politiques d'établissement des prix; en déterminant si l'on peut investir des fonds privés sur les marchés des produits et services écologiques (entre autres produits) et dans quelles conditions. En principe, toute l'information transmise à la *Securities and Exchange Commission* (Commission des valeurs mobilières) des États-Unis, à la *Comisión Nacional Bancaria y de Valores* (Commission nationale des opérations bancaires et des valeurs mobilières) du Mexique et aux organismes provinciaux équivalents au Canada doit permettre une évaluation des risques environnementaux des entreprises, après quoi le marché établit le coût des ressources financières en conséquence. Étant donné que l'information disponible ne permet pas d'évaluer ces risques et d'en rendre compte, les entreprises dépensent beaucoup d'argent pour respecter les exigences en matière de diligence raisonnable et acquitter d'autres droits liés à l'évaluation des risques environnementaux dans le cas de fusions ou d'acquisitions d'entreprises, sans compter les coûts des évaluations réglementaires des incidences environnementales. En outre, le marché financier ne récompense pas adéquatement les entreprises qui investissent dans des activités d'atténuation des risques environnementaux, par exemple en abaissant les taux d'intérêt, en leur demandant moins de garanties ou en facilitant leur accès au financement.

État d'achèvement

En novembre 2001, les participants au projet ont entrepris plusieurs activités relatives au financement de la protection de l'environnement. Par exemple, ils ont publié un rapport intitulé *Le Mexique et les nouveaux marchés du carbone – Les possibilités d'investissement pour les petites et moyennes entreprises du Mexique et le programme relatif au climat*. Les travaux qui se sont poursuivis en 2002 ont permis de constater que, compte tenu de la conjoncture actuelle, le secteur financier privé ne peut, à lui seul, appuyer d'une manière profitable le Fonds nord-américain pour une

agriculture durable applicable au café d'ombre à titre de marché initial (CCE, 2002); lors d'une réunion tenue à New York en mars 2002 portant sur les mécanismes de financement et l'environnement, on a présenté une analyse préliminaire qui comparait les règles canadiennes, mexicaines et américaines portant sur la divulgation d'information environnementale dans le cadre de l'échange de valeurs mobilières. Les participants à cette réunion ont fait les observations suivantes : 1) l'expérience a montré que, même si les obligations relatives à la divulgation d'information sur les risques de nature environnementale sont établies par écrit, elles ne sont pas toujours appliquées; 2) les investissements dans les activités sociales et « vertes » ne visent encore que certains segments de marché, et il ne semble pas exister de lien entre les décisions des investisseurs et des principales banques et les enjeux environnementaux; 3) les documents présentés aux commissions des valeurs mobilières ne sont pas considérés comme une source de renseignements utile en ce qui concerne les enjeux environnementaux; 4) le problème ne tient pas à un manque d'information environnementale (largement communiquée dans de nombreux rapports), mais plutôt au fait que cette information ne fait pas l'objet d'analyses pouvant être utiles au secteur des services financiers et qu'elle n'est pas non plus comparable d'une industrie à l'autre ou d'une entreprise à l'autre au sein d'un même secteur. Les travaux à l'échelle sectorielle (pâtes et papiers, hydrocarbures, services d'électricité, mines) seront présentés lors d'une réunion de suivi qui aura lieu en février 2003. Cette réunion de travail, à laquelle participeront des cabinets d'experts-comptables, des agences de cotation, des vérificateurs financiers, des gestionnaires de fonds, des sociétés de placement, des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation, permettra de cerner les risques environnementaux qui entraînent des coûts financiers importants, en s'appuyant sur les travaux de chaque secteur. On définira par ailleurs des pratiques exemplaires pour la reddition de comptes.

Le Sommet de 2002 sur le développement durable, qui portait notamment sur les partenariats dans le cadre de la phase deux, offre les possibilités les plus intéressantes d'obtenir l'engagement des secteurs des finances et de l'investissement au cours des dix prochaines années pour ce qui est des investissements dans le secteur de l'environnement. En collaboration avec le PNUE et la dotation Carnegie, la CCE a rédigé un document de travail présentant les dernières tendances, l'état actuel et les perspectives d'investissements dans le domaine de l'environnement, y compris les investissements étrangers directs (IED), le financement par emprunt, par actions ou par capital-risque, et les investissements dans le secteur de l'environnement dans les pays en développement, dans le but de stimuler le débat entre les secteurs privé et public sur l'établissement de partenariats novateurs favorisant le développement durable.

Certains des résultats ont été présentés à l'occasion d'une réunion conjointe du CCPM et des responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce intitulée « Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : mode de financement novateur pour un développement durable », qui a eu lieu les 9 et 10 décembre 2002 à Monterrey, Nuevo León, au Mexique.

À la lumière de l'expérience acquise au cours des trois dernières années dans le cadre du projet relatif au café d'ombre, il est clair que l'absence de microcrédit est l'une des raisons principales de la faible part de marché qu'occupe ce type de café. Pour attirer des fonds privés, il faut démontrer la rentabilité de la culture du café d'ombre et l'existence de risques limités dans ce secteur. Une étude menée auprès des membres de l'industrie, des agriculteurs et des gestionnaires financiers a permis de s'assurer de l'existence de l'information, des engagements et des partenariats qu'exigent les prêteurs avant d'accepter de participer à un fonds pour l'agriculture durable et de préparer un dépliant contenant des estimations du rendement économique et financier des investissements dans les systèmes de production du café d'ombre et du café biologique. Dans le cadre de ces travaux, on a constaté que les autres produits cultivés parallèlement au café représentaient une large part des revenus totaux, de sorte que le fonds a été réorienté vers l'agriculture d'ombre ou l'agriculture durable (systèmes agroforestiers) en général. Parce que les documents publiés et l'expérience acquise jusqu'à maintenant ne permettent pas d'établir des modèles clairs que l'on peut appliquer à la prestation de services de microcrédit rentables, on continue à définir un modèle répondant à la plupart des exigences en matière de crédit dont le taux de défaillance serait peu élevé. Dans le cadre du projet, on a donc observé l'ensemble de la chaîne de production/consommation, du financement d'un produit à sa vente finale, en passant par sa préparation, sa commercialisation et son exportation vers les pays consommateurs, ce qui a permis :

- d'établir de quelle façon on pouvait améliorer le mode d'affectation et de gestion des ressources, l'infrastructure connexe et la circulation d'information, notamment;
- de déterminer quels intervenants sont le plus aptes à apporter chaque amélioration : pouvoirs publics, ONG, producteurs de café, membres du secteur financier;
- de recommander l'élaboration de politiques et d'instruments économiques et la création d'institutions et d'infrastructures visant chaque intervenant de la chaîne de production/consommation du café;

- de démontrer que, dans des circonstances données, il n'est pas rentable, pour le secteur privé, d'investir dans un fonds agroforestier axé sur la production du café, qu'un tel fonds doit avoir l'appui des secteurs financiers autres que privés, que les Parties doivent manifester un certain intérêt à l'endroit du fonds..

Activités en 2003

Aperçu

Ce projet comprendra deux activités : l'examen des enseignements tirés de l'expérience dans d'autres secteurs en vue d'établir le Fonds nord-américain pour une agriculture durable; l'analyse, à l'échelle sectorielle, de la façon dont l'information environnementale est utilisée et peut influer sur les marchés financiers une fois divulguée.

2003	**Montants estimatifs ($CAN)**
Activité 1 : Poursuite de l'examen de la façon dont l'information environnementale pourrait être plus utile aux marchés financiers.	**120 000 $**
• Sous-activité 1 : Examen plus étendu des obligations en matière de divulgation d'information auxquels sont soumis les trois pays, à l'échelle sectorielle (pâtes et papiers, hydrocarbures, services d'électricité, exploitation minière).	50 000 $
• Sous-activité 2 : Organisation d'une réunion de responsables de la réglementation financière, de représentants des ministères des Finances, du secteur privé et d'autres institutions, en vue d'examiner de quelle façon on peut fournir des données sur l'environnement aux institutions sous une forme qui leur sera plus utile.	40 000 $
• Sous-activité 3 : Élaboration de méthodes et échange d'information environnementale, en vue d'encourager l'utilisation de cette information pour la prise de décisions relatives au crédit, aux investissements et à la gestion des risques liés aux biens. En particulier, documentation des risques environnementaux à l'intention des directeurs généraux et des directeurs financiers des entreprises.	30 000 $
Activité 2 : Poursuite de l'examen des moyens d'accroître le financement des biens et services à privilégier d'un point de vue écologique.	**75 000 $**
• **Sous-activité 1 :** Utilisation de l'expérience acquise jusqu'ici pour établir des partenariats avec l'industrie caféicole, les Parties, les ONG de l'environnement et les banques de développement afin de faciliter la création d'un fonds pilote.	45 000 $
• **Sous-activité 2 :** Poursuite de l'examen des moyens d'accroître le financement des biens et services à privilégier d'un point de vue écologique et, dans la mesure du possible, application des enseignements tirés de l'expérience au secteur de l'énergie renouvelable ou à d'autres secteurs.	30 000 $
Ressources nécessaires	**195 000 $**

2004–2005
Activité 1 : Il est prévu de poursuivre l'étude des mécanismes financiers, en collaborant plus étroitement avec le secteur privé, le PNUE et d'autres groupes, en mettant l'accent sur des enjeux autres que l'environnement, l'économie et le commerce qui sont le sujet d'étude principal d'autres projets.

Participation du public

Ce projet vise à faciliter la multiplication des partenariats avec le secteur privé et à clarifier les liens entre les activités de financement et les diverses mesures touchant les marchés, dont les activités que le secteur privé met en œuvre volontairement, l'étiquetage et d'autres mesures. On cherchera avant tout à encourager l'échange constant d'information entre les groupes d'environnementalistes, de producteurs et de consommateurs intéressés aux marchés des écoproduits et le secteur des services financiers.

Renforcement des capacités

Le processus visant à faciliter l'établissement de relations réciproquement avantageuses entre le secteur des services financiers et les groupes communautaires et environnementalistes, ainsi qu'avec d'autres groupes qui soutiennent un programme environnemental, vise un objectif important : fournir de l'information pertinente et de l'aide aux groupes qui se consacrent à l'environnement, à la conservation et à d'autres domaines sur le terrain. Au chapitre des objectifs visés, on compte une évaluation des besoins en vue d'aider les collectivités, les environnementalistes et d'autres groupes à établir des relations fructueuses. Les enseignements tirés de ce processus seront mis à jour et communiqués à l'ensemble des intervenants.

Partenaires et/ou participants prévus

En plus des intervenants de secteurs d'activité donnés, la CCE s'attend à la participation de représentants du secteur des services financiers privés, dont ceux de banques commerciales, de banques d'investissement, des secteurs de l'assurance et de la réassurance, de fonds de retraite et d'autres fonds, de représentants d'organismes internationaux compétents, dont la Banque mondiale, le PNUE, le *World Business Council for Sustainable Development* (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable), l'OCDE et d'autres groupes qui se consacrent à l'environnement et à d'autres domaines. Le CCPM continuera de participer activement à ce projet.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet sera étroitement lié au secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité; on examinera la possibilité d'une collaboration avec les responsables du projet sur la santé des enfants et l'environnement. Il tablera également sur le projet sur les produits et services à privilégier d'un point de vue écologique, dans le cadre duquel on a reconnu la nécessité d'effectuer des travaux sur le financement nécessaire au développement des écomarchés.